

L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique



L'Union européenne à la tête de l'action mondiale à l'horizon 2020 et au-delà

air



COMMISSION
EUROPÉENNE



environnement

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas
l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

ISBN 978-92-79-07039-6

© Communautés européennes, 2007

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium



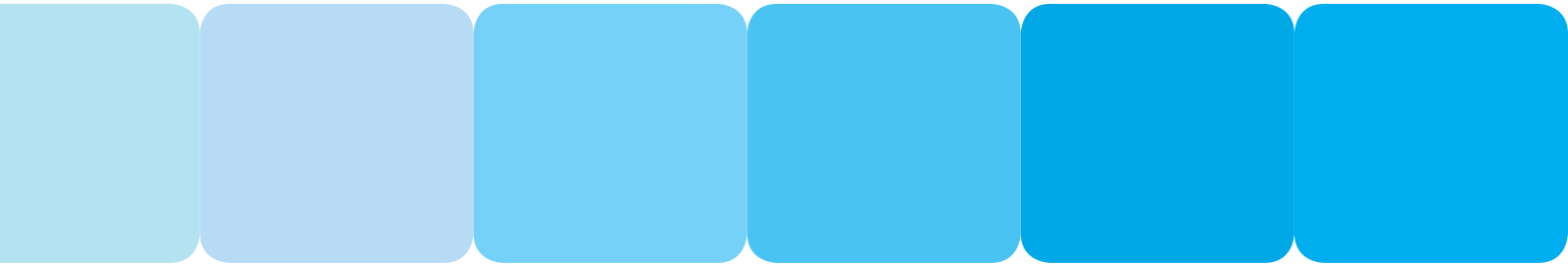
Imprimé sur papier recyclé ayant reçu l'écolabel européen pour le papier graphique

(<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel>)

L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique

L'Union européenne à la tête de l'action mondiale à l'horizon 2020 et au-delà

limiter le réchauffement climatique à 2°C	5
Le coût élevé de l'inaction	7
À défi mondial, action mondiale	8
Les initiatives de l'UE: des exemples pour l'avenir	9
Déclaration des dirigeants européens sur l'action post-2012, mars 2007	13
Dans quelle mesure les réductions d'émissions profiteront à l'UE?	14
Les pays développés doivent continuer à montrer la voie	16
Agir dans les pays en développement est essentiel	17
Autres thématiques à traiter	21



Limiter le réchauffement climatique à 2 °C



Le changement climatique est une réalité

Le rapport scientifique de février 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹ montre qu'en moyenne, la planète s'est réchauffée de 0,76°C depuis l'ère préindustrielle et que l'augmentation de température s'accélère. L'élévation du niveau des mers a été pratiquement deux fois plus rapide entre 1993 et 2003 qu'au cours des trois décennies précédentes. Ces changements sont imputables aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Selon une estimation du GIEC, si nous n'agissons pas pour limiter les émissions, la température moyenne de la planète augmentera probablement de 1,8 à 4°C supplémentaires au cours de ce siècle. Nous ne pouvons tolérer cela. L'Union européenne (UE) pense qu'il est vital d'empêcher un réchauffement climatique de plus de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. De nombreuses études scientifiques tendent à prouver qu'à partir du moment où ce seuil sera dépassé, nous serons à la merci de changements irréversibles et potentiellement catastrophiques.

En mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont avalisé une stratégie intégrée relative au changement climatique et à l'énergie. Celle-ci a été proposée par la Commission européenne et expose les propositions de l'UE pour atteindre un accord au niveau mondial dans la lutte contre le changement climatique après 2012, lorsque les objectifs du protocole de Kyoto seront arrivés à expiration.

L'analyse de la Commission montre que pour avoir de bonnes chances de maintenir l'augmentation moyenne de la température sous la barre des 2°C, il faudra stabiliser les émissions mondiales de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 avant de les réduire jusqu'à 50% d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

Cet objectif ambitieux est à la fois techniquement réalisable et économiquement abordable si les principaux émetteurs agissent rapidement. Les bienfaits d'une telle action dépasseront largement son coût économique limité.

Le changement climatique est un défi mondial qui ne peut être relevé de manière efficace que s'il se traduit par un effort lui aussi mondial. Cette brochure présente et explique les propositions de l'UE en faveur d'une action mondiale ainsi que les mesures prises par l'Union.

(1) Le GIEC réunit les plus éminents experts du monde entier afin d'évaluer les informations scientifiques, techniques et socio-économiques pertinentes permettant de comprendre les risques de changement climatique. Ses rapports représentent le consensus scientifique mondial le plus digne de foi sur la question.



6



Il apparaît de plus en plus clairement que le changement climatique a un coût. Cela nous amène à une conclusion simple: nous ne pouvons pas rester les bras croisés.

Des études récentes, telles que le rapport Stern sur l'aspect économique du changement climatique réalisé pour le gouvernement britannique, réaffirment les coûts énormes de l'inaction. Ces coûts – qui sont non seulement économiques mais également sociaux et environnementaux – frapperont plus durement les moins nantis, qu'ils se trouvent dans des pays développés ou en développement.

Si nous ne le combattons pas, le changement climatique pourrait avoir une influence sérieuse sur la sécurité locale et mondiale.

Le rapport d'avril 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat portant sur les impacts du changement climatique montre que ce dernier influence déjà grandement sur les écosystèmes, les ressources en eau et les zones côtières du monde entier. Le changement climatique affecte nos vies de diverses manières: cela va d'une augmentation du taux de mortalité lors de vagues de chaleur à une raréfaction des ressources en eau, en passant par une nouvelle répartition des maladies véhiculées par les tiques et les moustiques.

Selon des prévisions à long terme contenues dans le rapport Stern, le changement climatique pourrait être à la base d'une baisse annuelle du produit intérieur brut (PIB) mondial de l'ordre de 5 à 20% si le phénomène n'est pas contrôlé par une réduction des gaz à effet de serre. En luttant à l'échelle mondiale contre le changement climatique, nous adoptons une stratégie qui favorise la croissance à plus long terme. Plus nous agissons vite, moins l'action sera coûteuse.

L'analyse de la Commission européenne montre que les investissements nécessaires pour obtenir une économie sobre en carbone représenteraient environ 0,5% du PIB mondial entre 2013 et 2030. Selon ces prévisions, en agissant contre le changement climatique, nous réduirions la progression du PIB mondial d'à peine 0,14% par an jusqu'en 2020. La progression du PIB mondial sur la période 2005-2020 serait de 53%, c'est-à-dire à peine moins que les 55% prévus si nous ne faisons rien. Et ce chiffre ne tient pas compte des bienfaits d'une réduction des émissions, tels que les dommages évités grâce à la lutte contre le changement climatique, la plus grande sécurité des approvisionnements en énergie et les économies en soins de santé découlant d'une meilleure qualité de l'air.

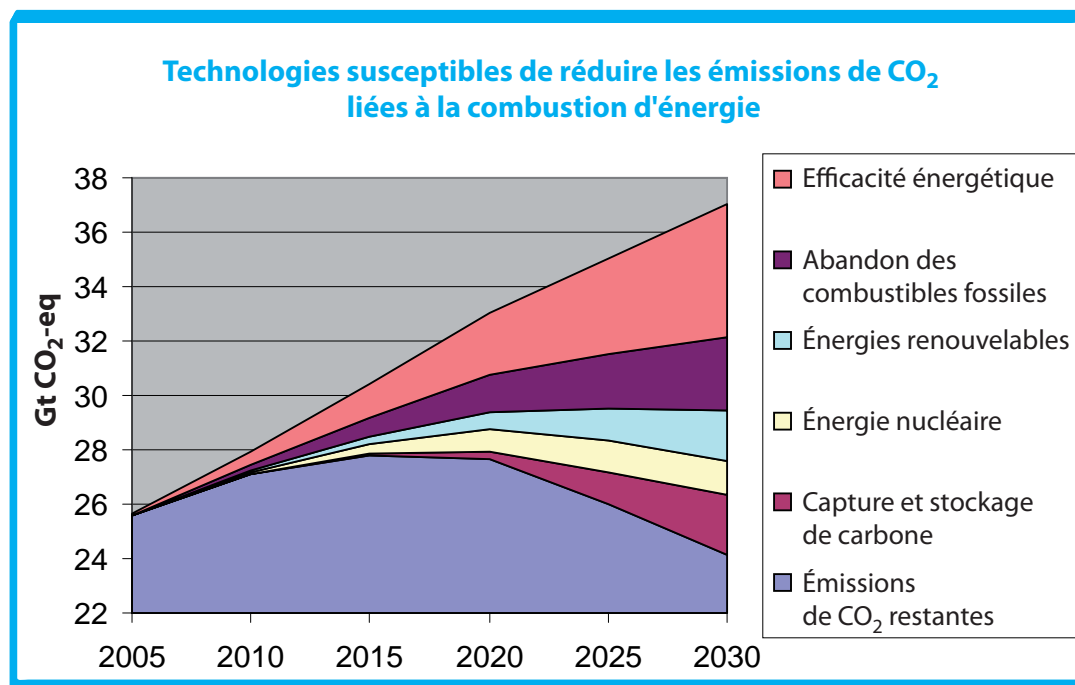


À défi mondial, action mondiale


Le changement climatique est un problème mondial qui ne peut être résolu que par une action au niveau mondial. Afin que le réchauffement climatique ne dépasse pas de 2°C les températures préindustrielles, il est nécessaire que les discussions internationales se traduisent par des engagements concrets portant sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour l'UE, conclure un accord international sur l'action mondiale post-2012 est une priorité.

Les bases de cet accord existent déjà. Même dans les pays n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto, les populations prennent davantage conscience des dangers du changement climatique. Cette conscientisation débouche sur des initiatives régionales visant à réduire les émissions. Les entreprises, davantage que certains gouvernements, ont une perspective à long terme du problème et deviennent progressivement un moteur de la lutte contre le changement climatique en exigeant un cadre politique cohérent, stable et efficace pour guider leurs investissements.

La majorité des technologies nécessaires à la réduction des émissions existent déjà ou sont sur le point d'être opérationnelles (voir graphique). Il nous faut à présent obtenir le soutien des principaux émetteurs pour un accord à long terme permettant d'assurer l'utilisation et le développement futur de ces technologies.



Les initiatives de l'UE: des exemples pour l'avenir



L'UE montre aujourd'hui la marche à suivre en définissant les mesures à prendre à l'échelle internationale pour limiter le réchauffement climatique à 2°C au-dessus de la température de l'ère préindustrielle et en s'engageant à réduire significativement ses propres émissions de gaz à effet de serre.

L'UE et d'autres pays développés doivent continuer à montrer la voie en réduisant leurs émissions de 30% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 afin d'arriver à une baisse oscillant entre 60 et 80% à l'horizon 2050.

En mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont consenti à une réduction des émissions de l'Union de 30% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 pour autant que, dans le cadre d'un accord mondial global post-2012, d'autres pays développés s'engagent à des réductions similaires et que certains pays en développement avancés contribuent à l'effort international conformément à leurs capacités respectives.

Cependant, l'UE n'attend pas pour agir. Elle a la ferme intention de devenir une économie sobre en carbone et économe en énergie. C'est pour cette raison que les dirigeants européens ont pris l'engagement ferme et indépendant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 20% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020.

Cette réduction sera rendue possible par une combinaison de mesures déjà mises en œuvre dans le cadre du Programme européen sur le changement climatique (PECC), telles que le système communautaire pionnier d'échange de quotas d'émission (SCEQE), et de nouvelles mesures reprises dans la stratégie intégrée relative au changement climatique et à l'énergie à laquelle les dirigeants de l'UE ont également souscrit en mars 2007.

Voici les principales mesures liées à l'énergie et au changement climatique qui permettront non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également de moderniser le système énergétique européen et de le préparer à un avenir faible en carbone:



Modernisation de la politique énergétique communautaire

Le plan d'action de l'UE pour l'efficacité énergétique, adopté par les dirigeants de l'UE en mars 2007, définit les actions concrètes qui permettront d'obtenir un système énergétique compétitif, durable et sûr ainsi qu'une importante réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. On peut notamment citer:

- la réduction de 20% de la consommation énergétique par rapport aux niveaux habituels grâce à une importante amélioration de l'efficacité énergétique d'un large éventail d'appareils et équipements;
- l'augmentation de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables, de 7% en 2007 à 20%;
- l'utilisation accrue des biocarburants par rapport à l'essence et au diesel, d'environ 1% en 2007 à 10%;
- l'adoption d'un cadre politique garantissant et promouvant l'utilisation peu polluante de la technologie de la capture et du stockage du dioxyde de carbone.² L'objectif consiste à utiliser cette technologie dans de nouvelles centrales de production d'énergie électrique fonctionnant au combustible fossile, si possible d'ici 2020. La Commission européenne désire encourager la construction en Europe de 12 grandes centrales de démonstration d'ici 2015.

Renforcement du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE)

Ce système novateur³ d'échange de quotas d'émission joue un rôle central dans la stratégie européenne à long terme de lutte contre le changement climatique. Lancé en janvier 2005, le SCEQE est le système international le plus important d'échange de quotas et constitue un élément clé d'un marché mondial du carbone en pleine expansion. Le système des entreprises,

(2) Cette technologie permet de capter le CO₂ produit à partir d'importantes sources, telles que les centrales électriques, avant qu'il ne rentre dans l'atmosphère pour ensuite le stocker à long terme dans des cavités souterraines telles que des champs de pétrole ou de gaz vides ou des veines de charbon.

(3) Veuillez également consulter la brochure «*Les échanges de droits d'émission - Un système ouvert promouvant l'innovation globale*», parue dans la même série.

qui se concentre à l'heure actuelle sur les installations industrielles, couvre 45% des émissions totales de CO₂ de l'UE. Il fait actuellement l'objet d'une révision afin d'être renforcé et étendu pour englober davantage d'émissions à partir de 2013.

L'engagement indépendant pris par l'UE (réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020) témoigne des grandes ambitions du SCEQE auprès des opérateurs industriels. Cela crée dès lors



une sécurité d'investissement qui sera à la base du développement et de la diffusion à grande échelle des technologies de réduction des émissions et des solutions à faible teneur en carbone.

Limitation des émissions générées par le transport

Si l'UE est parvenue à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par l'industrie manufacturière, la production énergétique et les déchets, elle n'a pu endiguer la progression des émissions provenant du transport. Il nous faut inverser cette tendance.

- Une législation est actuellement à l'étude pour intégrer les émissions du secteur aéronautique au SCEQE à partir de 2011. Les émissions produites par tous les vols entrant ou sortant de l'UE seraient couvertes à compter de 2012. La Commission européenne se penche également sur la réponse à apporter à la question des émissions du transport maritime.
- La législation devrait permettre de s'assurer que l'objectif de l'UE de réduire à 120 grammes par kilomètre les émissions de CO₂ moyennes des nouveaux véhicules est respecté d'ici 2012.
- La Commission européenne a proposé de nouvelles normes de qualité pour les combustibles utilisés par le secteur du transport. Celles-ci permettraient une réduction de 10% d'ici 2020 des émissions de gaz à effet de serre causées par la production, le transport et l'utilisation d'essence et de diesel. Pour ce faire, un développement et une utilisation accélérés des biocarburants durables produits à partir de sources non alimentaires est envisagé.

Réductions dans d'autres secteurs

- On peut réduire jusqu'à 30% la consommation énergétique des bâtiments en élargissant la portée de la législation communautaire sur leur performance énergétique et en introduisant des exigences de performance qui favorisent la construction de bâtiments aux faibles besoins énergétiques (des bâtiments dits « passifs »).



- Il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ et qui représentent 17% des émissions de l'UE. Cela signifie qu'il faut prendre des mesures pour limiter la production de méthane, notamment par les moteurs à gaz, et de protoxyde d'azote par les centrales à combustible, par exemple en les intégrant au SCEQE. Il faut en outre renforcer les mesures visant à réduire l'utilisation de gaz fluorés et les émissions du secteur agricole.

Renforcement de la recherche et du développement technologique

Il ne faudra pas tarder à dépenser le budget de 8,4 milliards d'euros (considérablement revu à la hausse) consacré à l'environnement, à l'énergie et au transport, au titre du septième programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement technologique (2007-2013). Cette somme permettra d'utiliser aussi rapidement que possible des technologies propres et de sensibiliser davantage encore l'opinion publique au changement climatique et à ses impacts. Il faudrait encore augmenter le budget alloué à la recherche après 2013 – une augmentation qui devrait également se refléter au niveau national.

Autres mesures

L'UE étudie actuellement d'éventuelles mesures, y compris des mesures commerciales, visant à encourager d'autres pays développés à agir efficacement contre le changement climatique.

La Commission a déjà lancé une importante campagne de sensibilisation visant à attirer l'attention de l'opinion publique sur les effets de ses actes sur le changement climatique et à la pousser à corriger le tir.

Déclaration des dirigeants européens sur l'action post-2012, mars 2007

Lors de la réunion du Conseil européen de mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement ont défini la position de l'UE sur l'action mondiale post-2012 pour lutter contre le changement climatique. Les extraits qui suivent sont tirés de leurs conclusions

« Le Conseil européen souligne qu'il est primordial d'atteindre l'objectif stratégique consistant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C au maximum par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle.

Le Conseil européen souligne le rôle moteur joué par l'UE dans la protection du climat au niveau international. Il souligne qu'une action internationale collective sera essentielle pour susciter une réaction effective, efficace et équitable à l'échelle voulue pour pouvoir relever les défis posés par le changement climatique. À cet effet, les négociations sur un accord mondial global pour l'après-2012 qui devrait se fonder sur l'architecture prévue par le protocole de Kyoto, tout en l'élargissant, et proposer un cadre équitable et flexible en vue d'une participation qui soit la plus large possible, doivent être lancées lors de la conférence internationale des Nations unies sur le climat qui débutera fin 2007 et achevées d'ici 2009.

Le Conseil européen réaffirme que les engagements de réduction des émissions en valeur absolue constituent l'élément central d'un marché mondial du carbone. Les pays développés devraient continuer à montrer la voie en s'engageant à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 30% environ d'ici 2020 par rapport à 1990. Ce faisant, ils devraient également viser à réduire collectivement leurs émissions de 60 à 80% d'ici 2050 par rapport à 1990.

Dans ce cadre, le Conseil européen est favorable à ce que l'UE se fixe comme objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990, à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émission comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives. Il invite ces pays à formuler des propositions concernant leur contribution à un accord pour l'après-2012.

Le Conseil européen souligne que l'UE est déterminée à faire de l'Europe une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de gaz à effet de serre et décide que, jusqu'à la conclusion d'un accord mondial global pour l'après-2012 et sans préjudice de la position qu'elle adoptera dans les négociations internationales, l'UE prend, de manière indépendante, l'engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.

Le Conseil européen note que les pays en développement contribuent de plus en plus aux émissions de gaz à effet de serre et qu'il est nécessaire qu'ils prennent des mesures afin de lutter contre l'augmentation de ces émissions en réduisant l'intensité des émissions induites par leur développement économique, dans le respect du principe général des responsabilités communes mais différenciées et compte tenu de leurs capacités respectives. Le Conseil européen est disposé à poursuivre et à renforcer encore son soutien aux pays en développement afin de les aider à réduire leur vulnérabilité et à s'adapter au changement climatique.»

Dans quelle mesure les réductions d'émissions profiteront à l'UE ?



La réduction des émissions de gaz à effet de serre évitera non seulement les conséquences les plus destructrices du changement climatique mondial, mais apportera également à l'UE une série d'avantages. Parmi ceux-ci, on peut citer une plus grande sécurité énergétique, une réduction de la pollution atmosphérique et des dépenses de soins de santé qui en découlent, ainsi qu'une hausse de l'emploi. S'ils emboîtaient le pas à l'UE, d'autres pays pourraient profiter de tels bénéfices.

Améliorer l'efficacité énergétique et la sécurité

L'UE dépend de plus en plus des importations d'énergie, ce qui signifie que la sécurité d'approvisionnement est une préoccupation croissante. Si rien ne change, la dépendance de l'UE à l'égard des importations d'énergie passera de 50 % de la consommation totale d'énergie dans l'UE actuellement à 65 % en 2030. Dans le même laps de temps la dépendance à l'égard des importations passera de 57 % à 84 % pour le gaz, et de 82 % à 93 % pour le pétrole. Dès lors, même sans tenir compte des avantages associés à une réduction des émissions, il existe un argument très fort en faveur d'une utilisation plus efficace des ressources afin de contribuer à l'amélioration de la compétitivité européenne.

Les mesures prévues par l'UE au titre de sa stratégie intégrée relative au changement climatique et à l'énergie permettront d'améliorer la sécurité énergétique en réduisant les importations de pétrole et de gaz d'environ 20 % d'ici 2030 par rapport aux prévisions reposant sur une situation inchangée. À moins d'un revirement dans leur politique, les États-Unis, la Chine et l'Inde devraient également importer 70 % de leur pétrole d'ici 2030. À mesure que les ressources se raréfieront, le risque de volatilité des prix et de conflit international grandira.



Réduire la pollution atmosphérique et les dépenses de santé qui y sont liées

La réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra également de faire baisser la pollution atmosphérique – un phénomène qui continue de causer 370 000 décès chaque année en Europe. Une réduction de 10 % des émissions de CO₂ d'ici 2020 permettrait d'économiser jusqu'à 27 milliards d'euros par an en soins de santé. La pollution atmosphérique gagne du terrain dans de nombreux endroits du globe et particulièrement dans les pays en développement. Les 10 villes où l'on enregistre les taux les plus élevés de particules nocives en suspension dans l'air se trouvent en Asie et en Afrique.

Augmenter l'emploi

Le secteur des éco-industries compte parmi les plus dynamiques de l'économie européenne avec une croissance d'environ 5 % par an qui est le fait d'une demande mondiale de technologies, produits et services respectueux de l'environnement. Ce secteur emploie déjà plus de deux millions de personnes.

Les politiques sur le changement climatique créent de nouvelles possibilités d'emploi. Par exemple, une utilisation accrue de la biomasse pour la production d'électricité et de biocarburants pour le transport pourrait créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires dans l'UE.

Les pays développés doivent continuer à montrer la voie

Si l'on ne prend pas en compte les émissions découlant de la déforestation, 75 % des gaz à effet de serre rejetés aujourd'hui dans l'atmosphère le sont par des pays développés. Ces nations ont à leur disposition la majeure partie des moyens financiers et les capacités technologiques les plus pointues pour réduire leurs émissions. Dès lors, ce sont elles qui devraient fournir l'effort le plus important pour contrer le problème du changement climatique lors de la prochaine décennie. Les pays développés qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto ont un potentiel de réduction de leurs émissions encore plus important que celui des pays membres de l'UE.

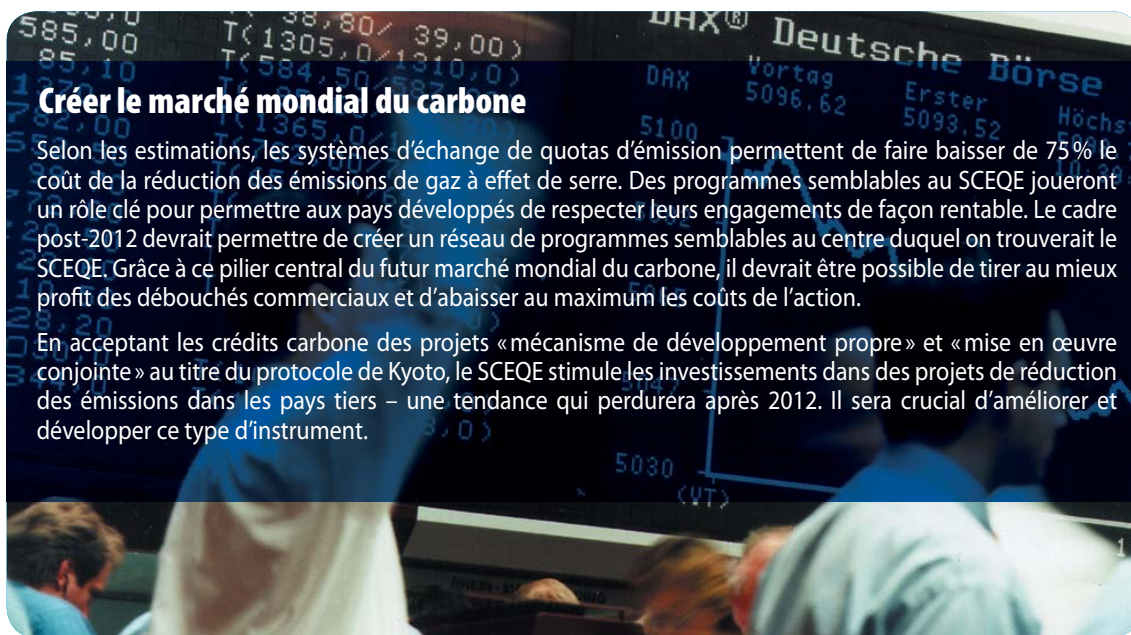
Pour que le réchauffement climatique se limite à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, il est essentiel que l'UE et d'autres pays développés s'engagent, dans le cadre d'un nouvel accord international, à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 30 % au-dessous de leurs niveaux de 1990 à l'horizon 2020.

L'accord international sur l'action post-2012 doit contenir des règles contraignantes sur la surveillance et le respect des engagements pris. Sur un marché mondial compétitif, chaque pays doit être certain que les autres ne trichent pas et tiennent leurs promesses.

Créer le marché mondial du carbone

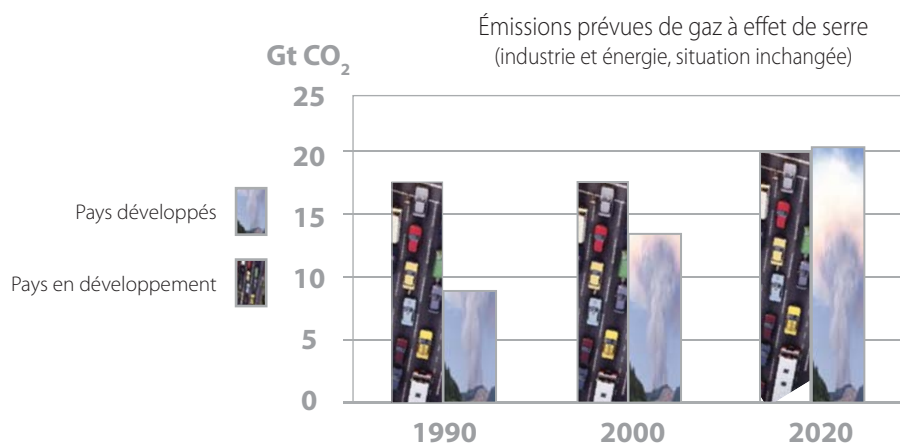
Selon les estimations, les systèmes d'échange de quotas d'émission permettent de faire baisser de 75 % le coût de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des programmes semblables au SCEQE joueront un rôle clé pour permettre aux pays développés de respecter leurs engagements de façon rentable. Le cadre post-2012 devrait permettre de créer un réseau de programmes semblables au centre duquel on trouverait le SCEQE. Grâce à ce pilier central du futur marché mondial du carbone, il devrait être possible de tirer au mieux profit des débouchés commerciaux et d'abaisser au maximum les coûts de l'action.

En acceptant les crédits carbone des projets « mécanisme de développement propre » et « mise en œuvre conjointe » au titre du protocole de Kyoto, le SCEQE stimule les investissements dans des projets de réduction des émissions dans les pays tiers – une tendance qui perdurera après 2012. Il sera crucial d'améliorer et développer ce type d'instrument.



Agir dans les pays en développement est essentiel

Si, dans un avenir immédiat, les principaux efforts de lutte contre le changement climatique devront venir des pays développés, leurs actions, à elles seules, ne suffiront pas à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. À mesure que les économies des pays en développement s'accroissent, leurs émissions augmentent et d'ici 2020, celles-ci devraient avoir dépassé les émissions totales des pays développés.



Il est par conséquent indispensable que les pays en développement, et plus particulièrement les principales économies émergentes, commencent à limiter le taux de croissance de leurs émissions dès que possible, pour ensuite réduire ces émissions en termes absolus à compter de 2020.

Il est en outre crucial de mettre fin à la déforestation. Il faut mettre un terme aux émissions causées par ce phénomène dans les pays en développement et inverser la tendance au cours des deux prochaines décennies. Dans les pays en développement, la déforestation génère 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre – c'est plus que toutes les formes de transport confondues. Mettre fin à ce phénomène et inverser la tendance aurait également une influence très positive sur la biodiversité et le développement durable.

Il est tout à fait possible de mener ces actions à bien sans pour autant menacer la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Si les mesures visant à lutter contre le changement climatique seront bénéfiques pour l'Europe, leur intérêt à long terme pour les pays moins fortunés ne doit pas être négligé. Nous savons que les populations vulnérables sont les premières victimes des conséquences des inondations, des tempêtes, des sécheresses et d'autres effets du changement climatique. Aussi, il est dans l'intérêt des pays en développement de participer à cet effort international.

D'ici 2020, les PIB de la Chine et de l'Inde devraient doubler tandis que celui du Brésil devrait augmenter de 50%. Selon une estimation de la Commission européenne, la baisse de la croissance du PIB consécutive à une action visant à réduire les émissions serait d'à peine 1%. En réalité, il est fort probable que ce coût soit encore inférieur, voir négatif, car on ne prend pas en compte les dommages évités et qui seraient autrement causés par le changement climatique.



L'UE reconnaît qu'elle a la lourde tâche de soutenir les pays en développement et des les aider à combattre et à s'adapter au changement climatique, et qu'elle se doit d'être elle-même un exemple en matière de réduction d'émissions.

Nombre de pays en développement font déjà des efforts qui se traduisent par d'importantes réductions de la croissance de leurs émissions. Ils ont à leur disposition de nombreuses options politiques dont le rendement compense largement le coût. Parmi celles-ci:

- accroître l'efficacité énergétique et par conséquent la sécurité énergétique;
- mettre en œuvre des politiques qui défendent l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Ces politiques sont souvent rentables, y compris pour les communautés rurales;
- améliorer la qualité de l'air et, par extension, la santé publique;
- capturer le méthane provenant de sources industrielles et agricoles afin de produire de l'énergie à bas prix.

Le partage de bonnes pratiques est un moyen de renforcer de telles politiques. L'UE poursuivra et renforcera ses efforts de coopération en la matière afin que les pays en développement puissent participer davantage à l'effort mondial de réduction des émissions.

Les possibilités d'encourager les pays en développement à agir en souscrivant à un accord international pour la période post-2012 sont nombreuses.

Adopter une approche différente du mécanisme de développement propre

Le mécanisme de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto devrait être rationalisé et élargi. Le MDP permet aux pays développés de compenser leurs émissions en investissant dans des projets de réduction des émissions dans des pays en développement. Ces projets leur permettent d'obtenir des crédits d'émission. Le mécanisme génère d'importants flux de capitaux et de technologies à faible teneur en carbone vers les pays hôtes. La portée du MDP pourrait être élargie afin de couvrir des secteurs nationaux entiers, plutôt que de se concentrer sur des projets individuels, comme c'est le cas actuellement. Des crédits d'émission seraient générés quand tout un secteur national parvient à ne pas dépasser une norme prédéfinie en matière d'émissions.

Améliorer l'accès au financement pour les infrastructures énergétiques

Les pays en développement auront besoin d'investissements dans de nouvelles infrastructures, dépassant les 130 milliards d'euros par an, pour générer l'électricité nécessaire à leur croissance économique. Étant donné que les centrales électriques ont une durée de vie de plusieurs dizaines d'années, il est vital qu'elles soient équipées des meilleures technologies propres afin de réduire au maximum les émissions. Cela demandera toutefois un investissement annuel supplémentaire de 25 milliards d'euros. Les pays développés peuvent contribuer à combler ce gouffre financier par une combinaison d'instruments parmi lesquels l'aide au développement, des mécanismes de financement innovants tels que le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF), et des prêts ciblés d'institutions financières. Plus vite ce gouffre sera comblé, moins la croissance des émissions des pays en développement sera élevée.

LE GEEREF

Le GEEREF, le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, a été créé par la Commission européenne en 2006. Il s'agit d'un fonds mondial de capital-risque innovant destiné à développer l'investissement privé dans les projets de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition.

Le GEEREF participera à la mise en place de services énergétiques propres, fiables et abordables à destination des quelque 1,6 milliard de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à l'électricité. Pour ce faire, il accélérera la mise au point, le transfert et le déploiement de technologies énergétiques respectueuses de l'environnement. Cela permettra de combattre tant le changement climatique que la pollution atmosphérique et contribuera à une répartition plus équitable des projets du mécanisme de développement propre dans les pays en développement.

La Commission investira 80 millions d'euros dans le Fonds sur une période de quatre ans. Un financement total de 122 millions d'euros est disponible, grâce à des promesses additionnelles, dont celles de l'Allemagne, de l'Italie et de la Norvège. À plus long terme cet instrument devrait permettre de mobiliser entre 300 millions et 1 milliard d'euros de capital-risque supplémentaire. Le Fonds devrait être opérationnel et procéder à ses premiers investissements avant la fin de l'année.



Introduire un échange sectoriel des droits d'émission

Une autre option serait d'introduire un échange des droits d'émission qui touche toutes les entreprises d'un secteur industriel dans les pays en développement où il est possible de surveiller les émissions et d'assurer le respect des normes. Une telle approche serait particulièrement appropriée aux secteurs énergivores comme la production d'électricité, la métallurgie et la sidérurgie, le ciment, le raffinage de pétrole ainsi que la pâte à papier. De tels programmes seraient organisés à l'échelon mondial ou national; dans le deuxième cas, les programmes menés dans les pays en développement devraient être liés à des systèmes mis en place dans les pays développés comme le SCEQE. Les objectifs pour les secteurs couverts seraient progressivement renforcés jusqu'à égaler ceux fixés pour les mêmes secteurs dans les pays développés.

Adopter des limitations d'émissions contraignantes à mesure que progresse le développement

Lorsqu'elles atteindront un niveau de développement semblable à celui des pays développés, les nations en développement devront s'engager à des réductions contraignantes de leurs émissions. Celles-ci devraient être adaptées à leurs taux d'émissions et à leurs capacités techniques et financières à les limiter et puis à les réduire.

Ne pas imposer d'engagements aux pays les moins avancés

Les pays les moins avancés ne devraient pas faire l'objet de réductions obligatoires d'émissions car leurs taux d'émissions sont peu élevés. Ces pays souffriront de façon disproportionnée des impacts du changement climatique. C'est pourquoi l'UE devra renforcer sa coopération afin de les aider à relever les défis auxquels ils seront confrontés, par exemple grâce à des mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire et la préparation aux catastrophes. Un soutien supplémentaire sera nécessaire pour permettre aux plus vulnérables de s'adapter au changement climatique. En outre, l'UE et d'autres pays développés devraient aider les pays les moins avancés à augmenter le nombre de projets MDP qu'ils accueillent.



Un futur accord international devrait également aborder les thématiques suivantes:

La coopération internationale en matière de recherche et de technologie

Une coopération renforcée dans ce domaine contribuera à accélérer le changement technologique nécessaire pour obtenir une économie mondiale sobre en carbone. La coopération internationale entre chercheurs permettra de mieux comprendre les impacts locaux et régionaux du changement climatique et favorisera le développement de moyens permettant aux populations de combattre celui-ci et de s'y adapter. L'EU devrait ouvrir la voie en renforçant ses programmes extérieurs de coopération en matière de recherche et de technologie. Cela se traduirait par la mise en place de projets de démonstration technologique à grande échelle, dans des pays en développement clé, en particulier dans le domaine du piégeage et du stockage géologique du carbone.

L'adaptation au changement climatique

Les mesures visant à aider les pays en développement à s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique devront faire partie intégrante du futur accord international. La nécessité de s'adapter au changement climatique devra être prise en compte dans les décisions d'investissements publics et privés.

Les normes d'efficacité énergétique

Un accord international relatif à des normes d'efficacité énergétique est nécessaire et devrait impliquer activement les pays producteurs d'appareils électriques. Cela facilitera l'accès au marché et contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



